

**HuManCo**  
Société à responsabilité limitée au capital social de 3.927.987,09 €  
Siège social : 2, Place du Colonel Fabien – 75019 Paris  
878 876 242 RCS Paris

(la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE LA GERANCE**  
**DU 22 AOÛT 2024**

[...]

**CECI ETANT RAPPELE, A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

**PREMIERE DECISION**

La Gérance, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

**Constate** qu'il résulte d'un certificat émis par le greffe du Tribunal de commerce de Paris au 20 août 2024, soit à l'issue du délai d'opposition des créanciers d'une durée d'un mois à compter de la date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les créanciers n'ont pas fait opposition à la réduction de capital de la Société par voie de rachat et d'annulation de seize millions six cent six mille deux cent quatre-vingt-cinq (16.606.285) parts sociales de la Société,

[...]

**Constate**, en conséquence :

- que la réduction de capital d'un montant nominal de 166.062,85 euros par voie de rachat et d'annulation corrélative de seize millions six cent six mille deux cent quatre-vingt-cinq (16.606.285) parts sociales détenues par Monsieur Alexandre BEAUSSIER se trouve ainsi régulièrement et définitivement réalisée en date de ce jour,
- que le montant du capital social de la Société est ainsi ramené de 3.927.987,09 euros à 3.761.924,24 euros,
- Que les 16.606.285 parts numérotées de n°50.001 à n°60.000, de n°304.438.297 à n°304.642.906, de n°322.691.257 à n°335.681.256, de n°354.914.591 à n° 355.025.701, de n°355.581.257 à n°357.985.603, et de n°385.883.457 à n°386.769.673 ainsi rachetées sont définitivement annulées.

## DEUXIEME DECISION

La Gérance, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

**décide**, comme conséquence de la décision qui précède, de modifier les articles 7 (Apports) et 8 (Capital social) des statuts de la Société comme suit :

### Article 7 – Apports

Il est ajouté un paragraphe 7.9 à l'article 7 désormais intitulé « Apports - Rachats » :

«

*7.12. Aux termes de leurs décisions en date du 22 août 2024, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 11 juillet 2024, la gérance de la Société a constaté la réduction du capital social à hauteur d'un montant nominal de 166.062,85 € pour le réduire à un montant de 3.761.924,24 € et ce par voie de rachat et d'annulation de 16.606.285 parts sociales de 0,01 € de valeur nominale chacune (à savoir annulation des parts numérotées de n°50.001 à n°60.000, de n°304.438.297 à n°304.642.906, de n°322.691.257 à n°335.681.256, de n°354.914.591 à n° 355.025.701, de n°355.581.257 à n°357.985.603, et de n°385.883.457 à n°386.769.673). »*

**Article 8 – CAPITAL SOCIAL** est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 3.761.924,24 euros.

Il est divisé en 376.192.424 parts sociales de 0,01 euro de valeur nominative chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 392.798.709 en proportion de leurs droits, à savoir :

1.	<b>La société VICTOIRE HOLDING</b> à concurrence de numérotées 1 à 10.000 et de 160.001 à 158.685.745	158.535.745 parts sociales
2.	<b>M. Olivier FRONTY</b> à concurrence de numérotées de 10.001 à 20.000, de 150.001 à 160.000, 158.685.746 à 161.450.745, 305.721.257 à 311.211.256, 354.591.257 à 354.692.368 et de 360.231.257 à 366.752.996	14.897.852 parts sociales
3.	<b>M. Edouard BLANCHARD</b> à concurrence de numérotées de 20.001 à 30.000, de 161.450.746 à 164.215.745, 311.211.257 à 316.701.256 et 354.692.369 à 354.803.479	8.376.111 parts sociales
4.	<b>M. Franck TARPIN-BERNARD</b> à concurrence de numérotées de 30.001 à 40.000, de 164.215.746 à 236.433.121, de 316.701.257 à 272.840.472, de 354.803.480 à 354.914.590	34.999.443 parts sociales

	et de 366.752.997 à 373.274.736	
5.	<b>HESTIA</b> à concurrence de numérotées de 272.840.473 à 322.691.256	49.850.784 parts sociales
6.	<b>M. Bernard CROISILE</b> à concurrence de numérotées de 40.001 à 50.000 et de 236.433.122 à 304.438.296	68.015.175 parts sociales
7.	<b>Mme Marie Béatrice FAYOLLE</b> à concurrence de numérotées de 60.001 à 70.000, de 304.642.907 à 305.500.056, de 335.681.257 à 336.671.256, de 355.025.702 à 355.136.812, de 373.274.737 à 379.796.476, et de 386.769.674 à 386.817.528	8.537.856 parts sociales
8.	<b>Monsieur Rodolphe OLLIVIER</b> à concurrence de numérotées de 70.001 à 80.000, de 305.500.057 à 305.721.256 et de 336.671.257 à 337.661.256	1.221.200 parts sociales
9.	<b>M. Alban TORETTE</b> à concurrence de numérotées de 90.001 à 100.000, de 342.651.257 à 347.641.256 et de 379.796.477 à 384.144.316	9.347.840 parts sociales
10.	<b>M. Jonathan KRAEMER</b> à concurrence de numérotées de 100.001 à 110.000, de 347.641.257 à 350.631.256, de 355.247.924 à 355.359.034 et de 384.144.317 à 385.883.456	4.850.251 parts sociales
11.	<b>M. Sébastien ALLAIN</b> à concurrence de numérotées de 110.001 à 120.000, de 350.631.257 à 351.621.256 et de 355.359.035 à 355.470.145	1.111.111 parts sociales
12.	<b>M. Riadh LEBIB</b> à concurrence de	1.000.000 parts sociales

	numérotées de 120.001 à 130.000 et de 351.621.257 à 352.611.256	
13.	<b>M. Cédric OHANESSIAN</b> à concurrence de numérotées de 140.001 à 150.000 et de 353.601.257 à 354.591.256	1.000.000 parts sociales
14.	<b>Mme. Sophie FORIEL</b> à concurrence de numérotées de 359.187.777 à 360.231.256	1.043.480 parts sociales
15.	<b>Monsieur Mathieu DIEBOLD</b> à concurrence de numérotées de 386.817.529 à 390.022.657	3.205.129 parts sociales
16.	<b>Madame Anne-Claire VIEMONT</b> à concurrence de numérotées de 390.022.658 à 391.048.299	1.025.642 parts sociales
17.	<b>Monsieur Vincent REIBELL</b> à concurrence de numérotées de 391.048.300 à 394.253.428	3.205.129 parts sociales
18.	<b>Mme Stéphanie de CHALVRON</b> à concurrence de numérotées de 130.001 à 140.000, de 352.611.257 à 353.601.256, de 355.470.146 à 355.581.256 et de 394.253.429 à 395.385.928	2.243.611 parts sociales
19.	<b>AUGEREAU SERVICES</b> à concurrence de numérotées de 389.072.645 à 390.098.285	1.025.641 parts sociales
20.	<b>Monsieur Marc AMBOS</b> à concurrence de numérotées de 390.098.286 à 390.773.391	675.106 parts sociales
21.	<b>Madame Sandrine BELIER</b> à concurrence de numérotées de 390.773.392 à 391.448.497	675.106 parts sociales
22.	<b>Monsieur Laurent SADEG</b> à concurrence de numérotées de 391.448.498 à 391.123.603	675.106 parts sociales

23.	<b>Monsieur Edouard DUBRUEL</b> à concurrence de numérotées de 391.123.604 à 392.798.709	675.106 parts sociales
<b>Soit au total</b>		<b>376.192.424 parts sociales</b>

[...]

**Pour extrait certifié conforme**

Le co-gérant

